

Montréal, le 10 janvier 2012

Monsieur Jean Charest  
Premier Ministre du Québec

**Objet : Propositions de MQRP en vue du prochain Conseil de la fédération**

Monsieur le Premier Ministre,

Médecins québécois pour le régime public (MQRP) est un regroupement volontaire de médecins et d'étudiants en médecine, voué à la défense et à l'amélioration du régime public de santé accessible à tous, sans distinction de moyens, par la voie d'un financement et d'une prestation des soins essentiellement publics. Depuis 2006, nous sommes intervenus à diverses reprises dans les médias, en commission parlementaire et auprès des ministres Couillard et Bolduc.

À la veille de la réunion du Conseil de la fédération pour le renouvellement des accords sur la santé, nous tenons à vous faire part de la vive inquiétude suscitée dans nos rangs par la position récente du gouvernement fédéral sur les soins de santé et de nos préoccupations quant aux enjeux du débat.

MQRP juge inacceptable la décision unilatérale d'Ottawa d'établir le financement des dépenses fédérales en matière de santé pour dix ans (après 2014), sans tenir compte des besoins évolutifs des systèmes de santé provinciaux et des changements importants dans l'organisation de la société et dans les modes de dispensation des soins.

Il y a en effet un besoin criant d'élargir la couverture publique des soins à domicile, des médicaments et des soins médicalement nécessaires prodigués par des professionnels de la santé autres que les médecins.

Par ailleurs, MQRP considère primordial que soient maintenus dans leur intégralité les cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé*, soit :

1. **L'universalité** : toute la population doit être couverte;
2. **L'intégralité** : tous les services de santé médicalement nécessaires fournis par les hôpitaux, les médecins et les dentistes (chirurgie buccale) doivent être assurés;
3. **L'accessibilité** : les services doivent être offerts selon des modalités uniformes, sans obstacle direct ou indirect, à un accès satisfaisant à ces services, notamment par une facturation aux assurés;

4. **La transférabilité** : le régime ne doit pas imposer aux habitants de la province de délai minimal de résidence ou de carence supérieur à trois mois pour être admissibles ou avoir droit aux services de santé assurés;
5. **La gestion publique** : le régime doit être géré, sans but lucratif, par une autorité publique nommée par le gouvernement de la province, à qui elle doit rendre des comptes.

À ces principes, s'ajoutent deux conditions majeures, également inscrites aussi dans la loi canadienne : **l'interdiction** de la **surfacturation** et de **frais modérateurs**.

En somme, MQRP s'oppose, comme votre gouvernement, à la décision fédérale de limiter l'augmentation des transferts en santé et revendique une augmentation sensible de la contribution fédérale, liée à une application renforcée des principes et conditions de la *Loi canadienne sur la santé*, incluant la contribution fédérale à de nouveaux services de santé.

MQRP profite de cette occasion pour demander à votre gouvernement plus de rigueur dans l'application des principes de la *Loi canadienne sur la santé*, notamment quant à l'intégralité de la couverture et à l'accessibilité aux services selon des conditions uniformes, que ce soit à l'hôpital ou hors de l'hôpital, par les professionnels participant à la RAMQ. De plus, vous devez redoubler d'efforts afin d'éliminer les pratiques illégales de surfacturation qui se sont développées ces dernières années.

Nous souhaitons vivement que le Québec, de concert avec d'autres provinces, en arrive à infléchir la position inacceptable du gouvernement fédéral, de manière à garantir un financement à hauteur des besoins de la population et à protéger solidement les bases de notre système de santé qui, en dépit de ses lacunes, a bien servi les Québécois et continuera de le faire pour des générations.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce message et vous prions d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Marie-Claude Goulet

D<sup>re</sup> Marie-Claude Goulet, présidente

**Médecins québécois pour le régime public (MQRP)**

5225, rue Berri, bureau 304

Montréal (Québec) H2J 2S4

Tél. 514 638-6659

info@mqrp.qc.ca

www.mqrp.qc.ca

c.c. D<sup>r</sup> Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux

M<sup>me</sup> Pauline Marois, chef de l'Opposition officielle

D<sup>r</sup> Amir Khadir, chef de Québec solidaire

M. François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec